

Maisons-Alfort, le 26 novembre 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide P&G Professional Dégraissant Désinfectant**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **PROCTER & GAMBLE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le nouveau produit biocide **P&G Professional Dégraissant Désinfectant** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide, P&G Professional Dégraissant Désinfectant.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le nouveau produit P&G Professional Dégraissant Désinfectant est un biocide de type 4 composé de 0,076 % m/m des Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 diméthyl, chlorures et de 0.076 % m/m des Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures se présentant sous la forme liquide.

Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

Les Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 diméthyl, chlorures et les Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique des substances actives :	1) Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 diméthyl, chlorures 2) Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures
N° CAS :	1) 85409-23-0 2) 68391-01-5
Type de produit :	TP 4

CONSIDERANT

- Qu'aucun élément n'a été fourni en réponse à la demande de compléments de l'Anses du 16/09/2013 et que la relance par courriel du 17/10/2013 est restée sans réponse.

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20120106, du produit P&G Professional Dégraissant Désinfectant, présentée par la société PROCTER & GAMBLE.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : première demande d'autorisation de mise sur le marché, Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 diméthyl, chlorures, Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures, TP4

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit P&G Professional Dégraissant Désinfectant

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
liquide	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 diméthyl, chlorures	0,076 % m/m
	Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures	0.076 % m/m

Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts	-	-	Défavorable
TP4 – Traitement bactéricide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration	-	-	Défavorable